Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026812-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 14 avril 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, Mme Valérie BRIEUC, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, Mme Sohie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Nicolas MAGNAN (pouvoir à M. Pierre RAMARÉ), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

14/04/26 – 12 – Finances communales – Versement d'un acompte à l'OGEC de l'école Saint-Joseph

Pour mémoire :
Le calcul de la dotation OGEC est obtenu en multipliant le coût moyen unitaire de fonctionnement de l'école publique Louise Briand par le nombre d'enfants broonais scolarisés à l'école privée Saint-Joseph. A ce montant s'ajoute la moitié du coût moyen unitaire de fonctionnement de l'école publique Louise Briand multipliée par le nombre d'enfants provenant des autres communes dès lors que ces dernières refusent de participer aux coûts de fonctionnement de l'école Saint Joseph.
Depuis 2016, les enfants de moins de 3 ans (TPS) au 1er janvier sont exclus du calcul.

En 2025 la dotation s'élevait à 77 807,33 €.
Un premier acompte de 30 000 € a été attribué lors du conseil municipal du 13 janvier 2026.

Dans l'attente du montant exact de la dotation à verser pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de verser un deuxième acompte de 20 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026812-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer un acompte de 20 000 € à l'OGEC de l'école Saint-Joseph.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/04/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

